

2.0 ERRATA

Le présent dépôt comprend, en plus des mises à jour relatives au Projet, des errata se rapportant à la Demande et à l'ÉES.

Le tableau 2-1 dresse la liste des errata du Rapport supplémentaire n° 1 et fournit des explications à leur égard. Les tableaux 2-2 et 2-3 expliquent les mises à jour de la Demande et de l'ÉES.

Les pages de remplacement pour les errata du Rapport supplémentaire n° 1 se trouvent à l'Annexe 2-1, et pour les errata de la Demande, à l'annexe 2-2. Aucune page de remplacement n'est nécessaire pour les mises à jour de l'ÉES, y compris les pages portant sur la réévaluation du site d'intérêt d'Iroquois River et les PPE révisés. Ces dernières sont remplacées dans leur intégralité, avec leurs modifications soulignées, et se trouvent à l'Annexe 1-2 et dans le Volume 3A respectivement.

Tableau 2-1 : Projet Énergie Est - Errata du Rapport supplémentaire n° 1

Volume ¹	Section / Annexe	Page du document PDF¹	Explication de la modification ou de la mise à jour
Rapport supplémentaire n° 1	Annexe 1-1 (Rév. 1)	2	Pièce RS 2-1 supprimée parce qu'il s'agissait d'un double de la pièce RS 2-3.
Rapport supplémentaire n° 1	Annexe 1-1 (Rév. 1)	2	Pour la pièce 2-3, modification du nombre de rapports de faisabilité pour le Nouveau-Brunswick.
Rapport supplémentaire n° 1	Annexe 1-1 (Rév. 1)	1 à 3	Mise à jour de l'état qui passe de « prévu » à « réalisé », sauf pour les points RS 2-2 à RS 2-5, RS 2-6 à RS 2-9 et RS 2-10 et RS 3-3.
Rapport supplémentaire n° 1	Annexe 1-1 (Rév. 1)	3	Confirmation du dépôt d'un RDT sur les mammifères marins de la baie de Fundy pour la pièce RS 2-10. Modification de la date cible de dépôt de l'addenda à l'ÉES afin de préparer un rapport sur la détermination de l'importance.
Rapport supplémentaire n° 1	Annexe 1-1 (Rév. 1)	3	Division de la pièce RS 2-12 en trois pièces (RS 2-12, RS 2-13 et RS 2-14) pour éclaircir le contenu des documents portant sur l'atténuation.
Rapport supplémentaire n° 1	Annexe 1-1 (Rév. 1)	3	Modification de la date cible du dépôt de la pièce RS 3-1 afin de tenir compte des travaux géotechniques en cours.
Rapport supplémentaire n° 1	Annexe 1-1 (Rév. 1)	4	Division de la pièce RS 3-2 entre les composantes maritimes et terrestres. Rajustement de l'échéancier de dépôt cible.
Rapport supplémentaire n° 1	Annexe 1-1 (Rév. 1)	4	Les pièces RS 3-8 et 3-9 ne sont plus nécessaires et la pièce RS 3-10 n'est plus requise en ce qui concerne le terminal maritime de Cacouna.
Rapport supplémentaire n° 1	Annexe 1-1 (Rév. 1)	4	Modification des pièces RS 3-4 et RS-3-10 pour montrer uniquement les rapports pour le Nouveau-Brunswick.

Tableau 2-2 : Projet Énergie Est - Errata du Rapport supplémentaire n° 1 (suite)

Volume ¹	Section / Annexe	Page du document PDF¹	Explication de la modification ou de la mise à jour
Rapport supplémentaire n° 1	Annexe 1-1 (Rév. 1)	5	Modification de la pièce RS 3-11 pour indiquer les franchissements au Québec. Le dépôt du rapport de faisabilité pour la rivière Salmon a été déplacé à la pièce RS 2-3.
Rapport supplémentaire n° 1	Annexe 1-1 (Rév. 1)	5	Modification de la date de dépôt prévue pour l'ÉES et les RSMT pour les nouveaux pipelines au Québec.
Rapport supplémentaire n° 1	Annexe 1-1 (Rév. 1)	5	Modification de la date de dépôt cible de la mise à jour de l'ÉES sur l'environnement acoustique, y compris pour tenir compte de l'initiative d'optimisation des installations.
Rapport supplémentaire n° 1	Annexe 1-1 (Rév. 1)	5	Ajout d'une nouvelle pièce (RS 3-16) pour les réalignements du tracé jusqu'en décembre 2014.
Rapport supplémentaire n° 1	Annexe 1-1 (Rév. 1)	5	Modification de la date de dépôt du plan relatif aux formations rocheuses acides pour tenir compte des résultats des études de confirmation sur le terrain, tel qu'expliqué à la Section 1.3.3.
Rapport supplémentaire n° 1	Annexe 1-1 (Rév. 1)	5	Mise à jour du nombre de rapports de faisabilité pour le Nouveau-Brunswick dont le dépôt est prévu pour le troisième trimestre de 2015.
Rapport supplémentaire n° 1	Annexe 1-1 (Rév. 1)	6	Ajout d'un nouveau point à la pièce RS 4-6 pour les réalignements du tracé jusqu'en décembre 2014.
Rapport supplémentaire n° 1	Annexe 1-1 (Rév. 1)	6	Ajout d'une nouvelle pièce (RS 6-1) pour inclure un rapport sur le savoir traditionnel.
Rapport supplémentaire n° 1	Annexe 2-1 (auparav., Demande Volume 7, Section 2)	2-6 et 2-7	Remplacement de la page 2-6 partiellement corrigée pour tenir compte d'une modification au calendrier.
Rapport supplémentaire n° 1	Annexe - Volume 2A Section 1	1-19	Révision du nombre de participants à la séance d'information sur les mesures et interventions en cas d'urgence

Tableau 2-3 : Projet Énergie Est - Errata du Rapport supplémentaire n° 1 (suite)

Volume ¹	Section / Annexe	Page du document PDF¹	Explication de la modification ou de la mise à jour
Rapport supplémentaire n° 1	Annexe - Volume 2A Section 2	2-2	Ajout d'un paragraphe pour expliquer la conclusion de l'engagement à l'égard du Conseil tribal.
Rapport supplémentaire n° 1	Annexe 2-13	s.o.	Ajout d'un rapport sommaire pour la communauté Animbiigoo Zaagiigan Anishnaabek.
Rapport supplémentaire n° 1	Annexe 2-15	s.o.	Ajout d'un rapport sommaire pour la communauté de la Première Nation Elsipogtog.
Note :			
1. Ce tableau ne comprend pas de corrections pour les erreurs mineures de mise en forme (p. ex., ponctuation et espacement).			

Tableau 2-2 : Projet Énergie Est - Errata de la Demande

Volume ¹	Section / Annexe	Page du document PDF ¹	Explication de la modification ou de la mise à jour
Demande Volume 1	Table des matières	s.o.	Suppression des annexes comprenant des plans détaillés de tracés pour les sites qui n'exigent plus de réalignement. ³
Demande Volume 1	Section 2.6, Tableau 2-1	2-11	Mise à jour des longueurs de la canalisation pour tenir compte du changement de la méthode de réalignement du tracé à celle de modification de débit. Voir également la Section 2, Errata, Rapport supplémentaire n ^o 1.
Demande Volume 1	Section 2.6, Tableau 2-2	2-18	Mise à jour de la longueur des emprises pour tenir compte du changement de la méthode de réalignement du tracé à celle de modification de débit. Voir également la Section 2, Errata, Rapport supplémentaire n ^o 1.
Demande Volume 1	Section 2.7, Tableau 2-7	2-52, 2-53, 2-54	Mise à jour des longueurs de la canalisation pour tenir compte du changement de la méthode de réalignement du tracé à celle de modification de débit. Voir également la Section 2, Errata, Rapport supplémentaire n ^o 1.
Demande Volume 2	Annexe Volume 2-4	s.o.	Ajout de vannes de la canalisation principale pour tenir compte du changement de la méthode de réalignement du tracé à celle de modification de débit au tableau des certificats de l'ONÉ et ordonnances connexes relatives aux MLV. ³
Demande Volume 5	Table des matières	s.o.	Suppression des annexes comprenant des plans détaillés de tracés pour les sites qui n'exigent plus de réalignement. ³
Demande Volume 5	Section 3.1, Tableau 3-1	3-3	Mise à jour des numéros de dessin pour tenir compte du changement de la méthode de réalignement du tracé à celle de modification de débit.
Demande Volume 5	Section 3.1, Tableau 3-2	3-3	Mise à jour de la liste des sites en raison du changement de méthode à celle de la modification de débit et modification de l'espacement des paragraphes.
Demande Volume 5	Section 3.1	3-4	Mise à jour du nombre total de sites MLV en raison du changement de méthode à celle de la modification de débit, qui passe à 66 de 65.
Demande Volume 5	Section 3.1	3-5	Correction d'une entrée du tableau pour MLV 112 à MLV 112-3.

Tableau 2-2 : Projet Énergie Est - Errata de la Demande (suite)

Volume ¹	Section / Annexe	Page du document PDF ¹	Explication de la modification ou de la mise à jour
Demande Volume 5	Section 3.2	3-5	Suppression du renvoi incorrect au MLV 1219 à la rivière Rideau dans l'énumération avec points centrés. Suppression du MLV 74 de la liste des points centrés pour tenir compte d'un changement relatif à la modification de débit.
Demande Volume 5	Section 3.2, Tableau 3-3	3-6	Mise à jour des numéros de dessin au Tableau 3-3.
Demande Volume 5	Section 3.2, Tableau 3-4	3-8	Mise à jour de la liste préliminaire des réalignements du tracé.
Demande Volume 5	Section 3.4	3-12	Mise à jour du nombre de stations de comptage sur la ligne des Prairies et la ligne du Nord de l'Ontario qui doivent être modifiées.
Demande Volume 5	Section 3.4, Tableau 3-7	3-13	Ajout de trois stations de comptage pour tenir compte du changement de méthode à celle de modification de débit.
Demande Volume 5	Annexe Vol. 5-2	s.o.	Mise à jour du schéma global pour tenir compte du changement de méthode à celle de modification de débit. ³
Demande Volume 5	Annexe Vol. 5-3	s.o.	Mise à jour du tableau sur l'étendue des travaux pour tenir compte du changement de méthode à celle de modification de débit et corriger des entrées pour tenir compte du retrait de certains dispositifs de séparateurs de condensat et de gares de lancement et de retrait des racleurs. ³
Demande Volume 5	Annexe Vol. 5-4	s.o.	Mise à jour du schéma des stations de compression pour tenir compte du changement de méthode à celle de modification de débit pour les stations de compression sur la ligne des Prairies. Correction d'une référence erronée, en remplaçant la Saskatchewan par le Manitoba. Mise à jour des numéros de dessin. ³
Demande Volume 5	Annexe Vol. 5-5	s.o.	Mise à jour du schéma de débit des vannes de la canalisation principale pour la ligne des Prairies pour tenir compte du changement de méthode à celle de modification de débit. Mise à jour des numéros de dessin. ³
Demande Volume 5	Annexe Vol. 5-6	s.o.	Mise à jour du schéma des stations de compression du Nord de l'Ontario pour tenir compte du changement de méthode à celle de modification de débit. Mise à jour des numéros de dessin. ³

Tableau 2-2 : Projet Énergie Est - Errata de la Demande (suite)

Volume ¹	Section / Annexe	Page du document PDF ¹	Explication de la modification ou de la mise à jour
Demande Volume 5	Annexe Vol. 5-10	s.o.	Mise à jour du tableau pour y ajouter MLV 74-3. ³
Demande Volume 5	Annexe Vol. 5-11	s.o.	Mise à jour du schéma des stations de compression pour un réalignement type autour de six stations de compression sur la ligne des Prairies. ³
Demande Volume 5	Annexe Vol. 5-14	s.o.	Suppression du schéma MLV pour un réalignement type dans le Nord de l'Ontario, MLV 74 ayant été désigné pour une modification de débit. ³
Demande Volume 5	Annexe Vol. 5-15 à 5-20, 5-24, et 5-26 à 5-28	s.o.	Suppression des dessins détaillés du tracé pour les 10 sites pour lesquels il n'est plus nécessaire de faire un réalignement. Des modifications correspondantes ont été apportées à la table des matières. ³
Demande Volume 8	Section 2.9, tableau 2-1	2-2	Mise à jour des longueurs totales des réalignements restants et des emprises détenues par la société pour tenir compte du changement de la méthode de réalignement du tracé à celle de modification de débit.
Demande Volume 9	Section 4.9	4-21	Ajout d'enjeux/de préoccupations relatifs à l'assurance responsabilité.
Demande Volume 9	Section 4.9	4-22	Ajout d'une partie prenante aux enjeux/préoccupations relatifs à la protection de l'environnement.
Demande Volume 9	Section 4.9	4-27	Correction du nom d'une partie prenante aux enjeux/préoccupations relatifs à la protection de l'eau. Ajout aux enjeux/préoccupations relatifs à une réserve naturelle.
Demande Volume 12G ²	Annexe Vol 12G-25	s.o.	La boîte médaillon pour le réalignement autour de la station de compression de Capri n'est plus nécessaire. ³
Demande Volume 12G ²	Annexe Vol 12G-27	s.o.	La boîte médaillon pour le réalignement autour de la station de compression de Herbert n'est plus nécessaire. ³
Demande Volume 12G ²	Annexe Vol 12G-29	s.o.	La boîte médaillon pour le réalignement autour de la station de compression de Herbert n'est plus nécessaire. ³

Tableau 2-2 : Projet Énergie Est - Errata de la Demande (suite)

Volume ¹	Section / Annexe	Page du document PDF ¹	Explication de la modification ou de la mise à jour
Demande Volume 12G ²	Annexe Vol 12G-31	s.o.	La boîte médaillon pour le réalignement autour de la station de compression de Regina n'est plus nécessaire. ³
Demande Volume 12G ²	Annexe Vol 12G-35	s.o.	La boîte médaillon pour le réalignement autour de la station de compression de Moosomin n'est plus nécessaire. ³
Demande Volume 12G ²	Annexe Vol 12G-37	s.o.	La boîte médaillon pour le réalignement autour de la station de compression de Rapid City n'est plus nécessaire. ³
Demande Volume 12H ²	Annexe Vol 12H-51	s.o.	La boîte médaillon pour le réalignement autour de la vanne MLV 74-3, située le long de la section Eagle Head du tronçon de l'ouest de l'Ontario, n'est plus nécessaire. ³
Demande Volume 12I ²	Annexe Vol 12I-57	s.o.	La boîte médaillon pour le réalignement autour de la station de compression de Calstock n'est plus nécessaire. ³
Demande Volume 12I ²	Annexe Vol 12I-59	s.o.	La boîte médaillon pour le réalignement autour de la station de compression de Kapuskasing n'est plus nécessaire. ³
Demande Volume 12I ²	Annexe Vol 12I-62	s.o.	La boîte médaillon pour le réalignement autour de la station de compression de Ramore n'est plus nécessaire. ³
<p>Remarque :</p> <ol style="list-style-type: none"> Ce tableau ne comprend pas de corrections pour les erreurs mineures de mise en forme (p. ex., ponctuation et espacement). Une carte détaillée mise à jour du tracé, qui tient compte du retrait des boîtes médaillons, sera fournie avec le Rapport supplémentaire n° 3 au second trimestre de 2015. Les données de soutien secondaires qui sont de nature hautement technique et dont le contenu reflète dans les documents primaires qui ont été traduits. 			

Tableau 2-3 : Projet Énergie Est – Errata de l'ÉES

Volume	Section	Page	Explication de la modification ou de la mise à jour
ÉES Volume 6	Annexe Volume 3	57-69 sur 112	Une réévaluation du site d'intérêt d'Iroquois River décrit dans l'ÉES Volume 6 (voir la section 4.2.6 de l'Annexe Volume 3) a été nécessaire afin de tenir compte d'une révision du tracé. L'Annexe 1-2 de ce volume d'introduction présente cette réévaluation.
ÉES Volume 8	1	1-135 sur 135	Un plan de protection environnementale (PPE) mis à jour pour les installations temporaires remplace le PPE initial déposé avec la Demande. Pour connaître les détails de la modification, consultez le tableau 1 du PPE mis à jour.
ÉES Volume 8	2	1-118 sur 118	Un PPE mis à jour pour les stations de pompage remplace le PPE initial déposé avec la Demande. Pour connaître les détails de la modification, consultez le tableau 1 du PPE mis à jour.
ÉES Volume 8	3	1-103 sur 103	Un PPE mis à jour pour les terminaux de réservoirs remplace le PPE initial déposé avec la Demande. Pour connaître les détails de la modification, consultez le tableau 1 du PPE mis à jour.
ÉES Volume 8	5	1-381 sur 381	Un PPE mis à jour pour les tronçons de nouvelle canalisation remplace le PPE initial déposé avec la Demande. Pour connaître les détails de la modification, consultez le tableau 1 du PPE mis à jour.
ÉES Volume 8	6	1-150 sur 150	Un PPE mis à jour pour les tronçons de conRév. remplace le PPE initial déposé avec la Demande. Pour connaître les détails de la modification, consultez le tableau 1 du PPE mis à jour.